

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

**CERTIFICAT**  
**relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des**  
**personnes habiles à voter**

(article 555 L.E.R.M.)

**RÈGLEMENT NUMÉRO 444-00-2024**  
décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de  
2 870 000 \$

---

Je, soussignée, Marie-Josée Bédard, greffière de la Ville de McMasterville certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 444-00-2024 est de 4 567;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est 468;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare que le règlement numéro 444-00-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

---

Marie-Josée Bédard,  
greffière

Signé en ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.